

**Zeitschrift:** Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** - (1922)  
**Heft:** 26

**Rubrik:** Subsides de change à l'industrie suisse

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tistiques contenues dans le numéro de juin de son bulletin mensuel qui signale pour le mois de mai une diminution, comparativement au mois précédent, de 6.870 chômeurs complets et de 4.957 chômeurs partiels, les premiers qui étaient au nombre de 99.541 à fin février dernier, sont 71.100 à fin mai, tandis que le chiffre des chômeurs partiels est ramené, durant la même période, de 46.761 à 34.292.

Le mois de mai semble marquer une légère reprise des affaires. Cette amélioration se fait sentir dans les industries suivantes :

*Chômeurs complets* : Bâtiment (diminution de 2.120), Métallurgie et Machines (1.097), Horlogerie (1.027), Agriculture (586), Bois et Verre (487), Industrie textile (407), Industrie hôtelière (363), Commerce (213), Industrie des vêtements et du cuir (377), Personnel auxiliaire (2.843).

*Chômeurs partiels* : Produits alimentaires (diminution de 2.847), Horlogerie (858), Arts graphiques et papier (562), Industrie du vêtement et du cuir (251), Métallurgie et machines (246).

On note, par contre, une augmentation de 176 chômeurs complets dans la branche alimentaire (industrie du chocolat) et de 67 dans les produits chimiques.

La diminution du nombre des chômeurs est appréciable dans les cantons de Saint-Gall (2.223), de Zurich (1.435), de Berne (1.413), Argovie (829), Soleure (466) ; elle est moins importante dans ceux de Bâle-Ville, Vaud, Fribourg, Lucerne, Bâle-Campagne et Neuchâtel où elle varie de 277 à 457.

L'Office fédéral du Travail commente ainsi la situation :

On a la satisfaction de constater à nouveau une réelle régression du chômage au cours du mois de mai, puisque tant le chômage complet que le chômage partiel a diminué. Le nombre des chômeurs assistés s'est aussi abaissé dans une forte mesure. Cette amélioration se maintiendra-t-elle ou bien se produira-t-il aux approches de l'hiver une dépression plus forte que d'ordinaire, on ne saurait d'ores et déjà le prévoir, mais en l'état actuel des choses, il y a plutôt apparence que l'amélioration se maintiendra, étant bien entendu d'ailleurs qu'on n'envisage pas la recrudescence du chômage qui se produit régulièrement pendant la période de froid et pas davantage les perturbations que pourrait subir l'activité économique sous l'influence d'événements internationaux inattendus. La diminution du chômage peut aussi avoir été partiellement causée ici et là par l'émigration de la main-d'œuvre.

## SUBSIDES DE CHANGE A L'INDUSTRIE SUISSE

Nous avons donné dans notre numéro de décembre 1921 un aperçu des dispositions principales de l'arrêté concernant l'aide accordée par la Confédération à l'Industrie horlogère.

Nous apprenons que dans la séance du 21 juin de la Commission de surveillance pour les subsides de change en faveur de l'horlogerie, il a été constaté qu'au 20 juin 8.683 demandes avaient été présentées, représentant une exportation totale de 20 millions environ.

Les subsides approximatifs accordés sont en chiffres ronds de 3 millions de francs dont Fr. 500.000 payés jusqu'à fin mai.

D'après l'importance de l'exportation, l'Allemagne arrive en tête avec Fr. 7.350.000, puis la France, Fr. 2.480.000, la Belgique, Fr. 1.175.000, l'Italie, Fr. 1.642.000, l'Argentine, Fr. 1.639.000, la Tchécoslovaquie, Fr. 1.526.000.

Suivant les déclarations faites par les entreprises, on estime à 2.400 le nombre des ouvriers qui ont pu être réengagés par suite de l'octroi des subsides.

Comme les crédits seront épuisés probablement d'ici la fin de l'année, la Commission a chargé la Chambre suisse de l'Horlogerie de consulter les associations horlogères pour savoir si elles envisagent que la situation actuelle rend nécessaire l'octroi d'un nouveau crédit.

D'autre part, suivant le *Journal des Associations patronales*, le Comité de l'Association suisse des fabricants d'étoffes de soie a étudié la possibilité de solliciter de la Confédération une subvention destinée à favoriser l'exportation. Il a résolu de ne pas user de ce procédé, estimant qu'une subvention ne pourrait amener une sensible reprise des affaires et qu'il ne paraît pas opportun d'encourager l'exportation dans les pays à change déprécié. Les débouchés principaux sont les pays dont le change n'est pas trop éloigné du pair. Et pour combattre efficacement la concurrence étrangère, il faudrait que la subvention fût accordée pour l'exportation dans tous les pays.

Mais ce ne sont point là les arguments les plus intéressants parmi ceux qui ont motivé la décision du Comité. Celui, par contre que nous tenons à relever ici, parce qu'il présente une grosse importance de principe, est le suivant : le Comité des fabricants d'étoffes de soie redoute que l'aide de l'Etat ne finisse par engendrer l'intervention de l'Etat dans les affaires, intervention qui ne saurait être souhaitée par les producteurs.

Le Comité des fabricants de soieries estime que le meilleur moyen de soutenir les indus-

tries d'exportation, c'est de réduire les charges fiscales énormes qu'elles subissent, de hâter la baisse du coût de la vie et d'établir avec d'autres pays des rapports douaniers favorables et réguliers.

### LE COMPTOIR SUISSE

Le Comptoir suisse des Industries alimentaires et agricoles semble obtenir un succès allant d'année en année en augmentant. Les résultats commerciaux ont été suffisants pour engager la plupart des participants à renouveler leur engagement pour le prochain Comptoir qui aura lieu à Lausanne du 9 au 24 septembre 1922. Les nouveaux adhérents sont nombreux, de sorte que le nombre total des participants sera de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier.

Comme pour la Foire de Bâle, la participation au Comptoir est nationale ; elle est réservée aux maisons suisses pour des produits suisses ou manufacturés en Suisse. Cependant certains produits non suisses, mais indispensables à la production et à l'économie nationale et que le marché suisse ne livre pas ou de façon insuffisante, peuvent également être acceptés. C'est le cas notamment pour les engrains, aliments pour bétail, diverses machines pour l'industrie laitière, etc., dans ces cas-là, l'origine du produit doit être clairement et visiblement indiquée.

Le Comptoir comporte deux divisions principales : l'*Alimentation* et l'*Agriculture*, qui se subdivisent en 17 groupes, dont les principaux sont : les Produits alimentaires ; Conservation, emballage, etc..., des aliments ; Préparation et consommation des aliments ; l'Industrie hôtelière ; les Tabacs ; les Produits agricoles ; les Machines agricoles ; les Produits chimiques ; l'Elevage du bétail ; les Cuirs et Industries du cuir ; la Chasse, Pêche, Apiculture, Aviculture, etc... ; les Bois ; les Constructions et habitations rurales.

### EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE PHOTOGRAPHIE

Cette exposition aura lieu à Genève, dans le Palais Electoral, du 11 au 21 mai 1923, avec l'appui des grandes fédérations photographiques de la Suisse et autres groupes de photographes de notre pays.

Elle comprendra trois sections distinctes :

1. — Une section de photographes professionnels ;
2. — Une section de photographes amateurs ;

3. — Une section des anciens professionnels patrons et employés, et employés professionnels actuellement en activité.

Les participants des sections 2 et 3 seront seuls admis aux concours (concours de section et concours individuels).

Indépendamment de cette Exposition nationale de Photographie, une Exposition internationale d'appareils et de produits photographiques aura lieu sur les galeries du premier étage du Palais Electoral. Il sera organisé d'autre part, dans la salle de réception du Conseil d'Etat, une Exposition rétrospective et une Exposition qui comprendra tout ce qui a trait à la photographie scientifique, documentaire et judiciaire.

Pour tous renseignements s'adresser à M. P. RUDHART, directeur général de l'Exposition nationale suisse de Photographie, à Genève.

### CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

L'Agence officielle des Chemins de fer fédéraux, 20, rue Lafayette, à Paris, nous avise que depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier les C. F. F. délivrent de nouveau les Abonnements généraux d'une validité de 15 à 30 jours, aux conditions suivantes :

	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Validité 15 jours..	210 fr.	160 fr.	105 fr.
— 30 jours..	345 —	260 —	175 —

sans surtaxe pour l'utilisation des trains directs. Il est perçu 2 francs pour frais de confection de la carte d'abonnement ; en outre un dépôt de 10 francs doit être consigné au moment de la livraison ; il est remboursé si l'abonnement périmé est restitué dans les délais prescrits.

Les C. F. F. ont également repris l'émission des billets combinables pour voyages à l'intérieur de la Suisse. Ces billets sont établis au gré des voyageurs ; leur durée de validité est de 45 jours. Les enfants de 4 à 12 ans paient demi-place. Consignation de 2 francs. Réduction environ 20 % sur le prix normal des billets.

De leur côté, les Grands Réseaux français émettent des billets aller et retour dits de famille qui accordent une notable réduction aux familles de 3 personnes ou plus voyageant ensemble.

Enfin, l'émission des billets combinables internationaux a aussi été reprise ; ces billets, établis au gré du voyageur, comprennent les réseaux français, suisses, italiens, belges, hollandais et anglais. Ils comportent une réduction de 20 % sur les trajets suisses.